
Adresse des officiers municipaux de la commune de Champrond (Eure-et-Loir) qui font part d'une fête pour la destruction totale du fanatisme, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de la commune de Champrond (Eure-et-Loir) qui font part d'une fête pour la destruction totale du fanatisme, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 661;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40026_t1_0661_0000_4;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

Eh bien ! les femmes caramanaises sont énergiques aussi dans leur patriotisme.

« Pères du peuple, les mères de famille attendent avec la plus vive impatience vos derniers travaux sur l'instruction publique. Elles s'empressent de faire bégayer à leurs tendres nourrissons, les mots sublimes de patrie, de vertu, de courage, de sagesse, leur devoir le plus sacré sera de graver dans l'âme neuve et vierge de leurs enfants les principes du plus pur républicanisme et de nourrir dans leurs jeunes cœurs l'ardent amour de la patrie, le respect aux lois et la haine irascible contre les tyrans.

« Elles vous invitent, au nom de ce qu'elles ont de plus sacré, au nom de la patrie, de rester fermes et constants aux postes auxquels le peuple français vous a placés, jusqu'à la paix, et si vous déférez à leurs vœux, elles seront assurées de la prospérité de la République.

« Elles renouvellent le serment sacré qu'elles ont fait de *vivre libres ou mourir* , et le cri qu'elles ont si souvent répété, *Vive la Montagne, vive la République* une et indivisible ou la mort.

(Suivent 35 signatures.)

« Plus 160 femmes qui ont voté l'adresse et qui n'ont pas su signer. »

Les officiers municipaux de la commune de Champrond, district de Nogent-le-Rotrou, font part à la Convention nationale qu'on vient de célébrer une fête dans cette commune, où un feu a dévoré les titres et les images de l'exécrable féodalité et de l'odieux fanatisme, ces deux monstres qui n'avaient pris naissance que pour le tourment des humains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune de Champrond (2).

« Champrond-en-Gâtine, district de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir, 2 frimaire, 2^e année républicaine.

« Citoyens représentants,

« Nous nous hâtons de vous faire part d'une cérémonie qui a été, pour notre commune, un vrai jour d'allégresse et l'acheminement à la destruction totale du fanatisme qui a trop longtemps régné sur notre horizon.

« L'époque pour le brûlement de nos titres féodaux avait été fixé au dernier décadi. Le jour arrivé, chacun s'est empressé de concourir à l'élévation d'un grand bûcher au milieu duquel était l'arbre planté en l'honneur de la constitution royaliste.

« Non contents de réduire en cendres l'in-

fernale féodalité, nous avons voulu essayer si une multitude de petits saints (de bois, comme de raison) ne pourraient pas jouer un rôle dans ce feu de joie. Nous les avons fait descendre de leurs niches. Sans miséricorde, ils ont été placés sur le lieu le plus éminent du bûcher, ainsi qu'ils devaient l'être d'après le rang honorable qu'ils avaient occupé dans le monde chrétien. Enfin un feu bien attisé a dévoré l'exécrable féodalité et l'odieux fanatisme, ces deux monstres qui semblaient n'avoir pris naissance que pour le tourment des humains.

« Cette cérémonie avait attiré un grand concours de monde; les chants d'allégresse patriotique ont retenti dans les airs. On a crié mille fois : *Vive la République, vive la Montagne, au diable les saints* . Ensuite on s'est retiré au lieu des séances de la Société populaire, où il a été rendu grâce à la Montagne des bons et sages principes qui découlent d'elle. Mais il ne suffisait pas de s'être réjoui autour du bûcher, un repas qui attendait les sans-culottes a terminé cette agréable journée et la gaieté, la cordialité et cette liberté qui semblent particulièrement leur apanage nous ont fait passer les plus doux moments.

« Et nous aussi, citoyens représentants, nous disons : restez à votre poste, continuez à chérir les sans-culottes, point de quartier pour les conspirateurs. Quant à nous, nous respectons et exécutons vos décrets. »

(Suivent 15 signatures.)

La municipalité, la Société populaire et le comité de surveillance de la commune de Vailly, district de Soissons, font part à la Convention nationale qu'ils ont envoyé au district tous les hochets du fanatisme qui étaient dans leurs églises, et qu'ils y ont célébré la fête de la liberté et de la raison, à la suite de laquelle on a brûlé les titres de la féodalité et quelques meubles d'église; que les dons faits à cette occasion, pour les défenseurs de la patrie, consistent en 621 livres en assignats, 35 paires de bas drapés, 96 chemises, 12 paires de draps, 10 serviettes, 12 paires de souliers, 3 vestes, 4 paires de guêtres, 3 couverts d'argent, et une renonciation à une pension de 1,000 livres par le citoyen Georges Sero-court, prêtre de la commune d'Erizy.

Les citoyens de la commune de Vailly demandent le ci-devant presbytère pour maison commune.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Les administrateurs composant le directoire du département de la Creuse font part à la Convention nationale que le bien appartenant au ci-devant Lassaigne, émigré, estimé 61,649 livres, vient d'être vendu 165,770 livres.

Insertion au « Bulletin » (2).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 382.
(2) *Archives nationales*, carton C. 284, dossier 822.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 382.
(2) *Ibid.*